

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-4011

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Aménagement d'un parking pour les usagers de la gare - Demande de subvention à la région Rhône-Alpes - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est"

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine a engagé des actions concernant les gares urbaines dans le cadre des objectifs affichés par le plan de déplacements urbains (PDU) de la Communauté urbaine visant à développer une politique des parcs-relais sur les points d'échange avec les réseaux urbain et ferroviaire.

La gare de Sathonay-Rillieux la Pape, située à huit minutes de la Part-Dieu par le rail, contre trente minutes en voiture, constitue un site intéressant pour le développement de l'intermodalité et s'insère dans le grand projet réseau express de l'aire urbaine lyonnaise (REAL).

Une étude a été engagée depuis la fin de l'année 2004 pour élaborer un projet d'aménagement des abords de la gare dans un objectif d'accueil de clientèle du TER, sachant qu'en 2009 la fréquence de la ligne Lyon-Bourg sera portée à quarante par jour, deux sens confondus. Le projet des abords prend en compte :

- la réouverture éventuelle d'une liaison voyageurs Lyon-Trévoux et donc la nécessité d'un quai en gare supplémentaire ou d'une sortie en amont de la gare,
- l'ouverture de la gare pour les voyageurs et les voitures (parking possible) sur la commune de Rillieux la Pape,
- l'augmentation de la part des transports en commun et des modes doux comme moyen d'accès à la gare pour les usages quotidiens.

Cette étude, en cours actuellement, est conduite en partenariat avec l'Etat, la Région, les départements du Rhône et de l'Ain, les communes de Sathonay, Caluire et Cuire et Rillieux la Pape, Réseau ferré de France (RFF), la SNCF, le Sytral et la Société lyonnaise des transports en commun (SLTC) et doit servir à la signature dans quelques mois d'un contrat d'aménagement de gare.

À la demande de la commune de Rillieux la Pape, il a été étudié la possibilité de créer, en attendant les travaux d'aménagement qui pourraient être réalisés en 2009, un parking d'une quarantaine de places, sur la limite sud du domaine ferroviaire, sur le territoire de la commune de Rillieux la Pape, aménagé sur des terrains appartenant à la SNCF et à RFF.

Ce projet de parking a été étudié avec l'ensemble des partenaires, le comité de pilotage du projet de la gare de Sathonay-Rillieux la Pape, dans sa séance du 14 décembre 2006, validant les principes de l'aménagement.

Le parking pourra se développer sur une surface d'environ 1 550 mètres carrés. Il sera réalisé avec un revêtement perméable pour ne pas avoir à créer de réseau d'eaux pluviales et ainsi restreindre les coûts d'aménagement. Il sera entièrement clos et son accès sera restreint par un portique aux véhicules légers.

Lors de sa séance du 14 décembre 2006, le comité de pilotage a pris acte de :

- la mise à disposition par la SNCF et RFF du terrain à titre gratuit ; sur cette base, une convention d'occupation du terrain pourra être signée par la Communauté urbaine avec ses deux partenaires,
- l'accord de la région Rhône-Alpes de participer à hauteur de 30 % au financement des travaux engagés par la Communauté urbaine,
- l'accord de la commune de Rillieux la Pape de réaliser l'éclairage public du parking,
- l'accord de la commune de Rillieux la Pape de prendre en charge l'entretien du revêtement du parking, son nettoyage étant pris en charge par la Communauté urbaine ainsi que les éventuelles réparations de la clôture.

Le projet d'aménagement du parking est évalué à 250 000 € TTC, comprenant les travaux d'aménagement, le financement de travaux réalisés par la SNCF et le RFF d'enlèvement de voies désaffectées, le financement des équipes ferroviaires de sécurité pendant une partie du chantier.

Les travaux seront réalisés par utilisation des marchés annuels de travaux de la direction de la voirie.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle déplacements le 26 février 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le montage proposé pour aboutir à la réalisation, au cours de l'année 2007, d'un parking pour les usagers de la gare Sathonay-Rillieux à Rillieux la Pape.

2° - Autorise monsieur le président à solliciter la subvention auprès de la région Rhône-Alpes au taux de 30 %.

3° - L'opération Sathonay-Rillieux la Pape : aménagement des abords de la gare, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains, pour un montant de 250 000 € en dépenses et de 75 000 € en recettes à prévoir sur 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,